

## Eau Solidaire



### En cas de difficultés pour payer votre facture ou vos charges d'eau, des solutions existent.

L'eau est une charge souvent moins lourde que le gaz ou l'électricité, mais chacun peut connaître occasionnellement des difficultés pour faire face à certaines échéances. Si tel est votre cas, le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France et son délégataire Veolia Eau d'Ile-de-France, qui assurent le Service public de l'eau dans notre commune, proposent des aides adaptées, que ce soit pour les abonnés qui reçoivent une facture d'eau ou pour les non-abonnés qui paient l'eau dans leurs charges locatives.

Pour en bénéficier, adressez-vous à votre Centre communal d'action sociale. C'est là que vous trouverez toutes les explications et que votre situation sera étudiée. La solution pour les abonnés : une Aide Eau Solidaire qui vous permettra de régler une partie de votre facture d'eau ; pour les non-abonnés : la constitution d'un dossier FSL (Fonds de solidarité pour le logement), auquel contribue financièrement le Service de l'eau.

Ce dispositif est complété, dans les copropriétés, par un accompagnement des syndics lorsqu'ils doivent gérer des impayés d'eau importants. Par ailleurs, pour sensibiliser les habitants aux économies d'eau, des actions pédagogiques autour de la maîtrise des consommations d'eau sont mises en œuvre, en partenariat avec des associations locales.

Pour tout renseignement, contactez le CCAS

- Vous êtes abonné au service de l'eau...
- et vous recevez donc une facture d'eau

Le CCAS étudie votre situation...

...et vous attribue une *Aide Eau Solidaire*

- Vous n'êtes pas abonné au service de l'eau...
- et vous payez l'eau dans vos charges

Le CCAS constitue un dossier FSL...

...et votre bailleur touche une aide pour les charges que vous ne pouvez pas payer



[1]

Source URL: <http://www.valmondois.fr/article/eau-solidaire>

#### Liens

[1] <http://www.valmondois.fr/sites/valmondois/files/styles/large/public/image/galerie/s36c-917060115132.jpg?itok=4aTvAZc2>